

Compte-rendu du Comité de Quartier Plateau du 10 octobre 2019 Nouvelle Maison de quartier Albert Sarraut

Comité de quartier animé par :

- Monsieur le Maire, Michel PERRIMOND
- Monsieur le Député, Robin REDA, Conseiller municipal chargé de la démocratie de proximité
- Madame Virginie FALGUIERES, Adjointe au Maire en charge des travaux, du cadre de vie et de l'environnement
- Madame Bénédicte HURIEZ, Adjointe au Maire chargée de l'Urbanisme et de la ville durable.

Début 20H00 - Fin 22H30

M. le Maire accueille les participants au comité de quartier Plateau et introduit la réunion.

M. le Maire indique que l'ordre du jour appelle une discussion sur l'abaissement possible à 30km/h de la limitation de vitesse de circulation sur le quartier plateau ainsi que d'élargir le périmètre de la zone bleue à l'ensemble du quartier.

Concernant les règles de stationnement, M. le Maire rappelle qu'une nouvelle délibération a été votée au conseil municipal du 26 septembre 2019. L'objet de cette délibération était de prendre en compte les retours d'expérience des habitants pour ajuster la délibération initiale.

Les principales modifications concernent la durée de stationnement en zone bleue et l'instauration de la gratuité de la première heure de stationnement sur les parkings payants :

- 1- Zone bleue : Allongement de la durée de stationnement en zone bleue de 3h à 4h.
- 2- Parkings payants : la première heure de stationnement est désormais gratuite ; les 3 heures suivantes restent payantes. **Pour bénéficier de la 1^{ère} heure gratuite, il est rappelé qu'il est impératif de prendre un ticket à l'horodateur dès le début du stationnement.**

Toutes les précisions sont disponibles dans le guide du stationnement 2019/2020 consultable à cette adresse : <http://juvisy.fr/images/publications/2019/Juvisy-StationnerGuide-2019-web.pdf>

M. le Député Robin Reda rappelle que l'ordre du jour a été préparé dans le cadre d'une réunion préalable avec les représentants d'habitants du comité de quartier. Des réunions dans les différents secteurs du quartier plateau, en présence des élus, ont été organisées au mois de mai 2019. L'objectif de ces réunions était de recueillir l'avis des riverains avant d'éventuelles modifications du plan de circulation et de stationnement sur le quartier.

Robin Reda fait un point sur l'évolution de plusieurs dossiers depuis le comité de quartier de mars 2019 :

1- Déploiement de la fibre optique.

Le déploiement entre dans sa phase ultime. L'opérateur SFR, en charge du déploiement de la fibre optique sur la commune, s'est engagé à déployer 100% des adresses juvisiennes avant le 31 décembre 2019.

En cas de difficultés à obtenir un raccordement à la fibre optique, il est toujours possible d'adresser une demande au cabinet du Maire, **pour une adresse en particulier**, à : lemaire@mairie-juvisy.fr. Le cabinet se charge d'interpeller l'opérateur SFR sur l'adresse concernée.

2- Survol d'avions dus aux travaux sur les pistes d'Orly

- Il n'y a pas eu de survol cet été : à la demande des élus, les pistes de secours n'ont pas été utilisées.
- Pour procéder aux travaux des pistes principales, la piste de secours est utilisée depuis le mois de septembre. La date de fin de chantier (fin des survols) est fixée au 2 décembre et devrait être respectée.
- Les élus sont vigilants pour que la piste de secours ne soit pas utilisée comme une piste permanente à l'avenir.

3- Dysfonctionnements récurrents dans la distribution du courrier.

M. le Maire et M. le Député ont rencontré à plusieurs reprises les responsables départementaux et régionaux de la Poste pour les problèmes fréquents dans la distribution du courrier. Une baisse d'attractivité de l'activité « courrier », au profit de l'activité « colis », couplée à des problèmes dans la gestion des ressources humaines sont à l'origine des dysfonctionnements.

A l'occasion de ces différentes réunions, les élus ont rappelé leur vigilance et l'intérêt porté par les habitants sur la qualité de ce service public. Pour l'heure, ils restent dans l'attente de résultats concrets pour un retour durable à une distribution satisfaisante du courrier.

I – Questions relatives à la circulation automobile (vitesse, sens de circulation, etc.)

S’agissant du traitement des vitesses excessives, M. le Maire indique que des radars mobiles seront prochainement installés aux endroits identifiés comme étant les plus accidentogènes. Le radar mobile est un dispositif de verbalisation nomade, fonctionnant 24h/24, permettant de sanctionner des infractions telles que le franchissement de feu rouge ou le franchissement, sans avoir marqué l’arrêt, d’une ligne STOP.

Sur la possibilité de généraliser la zone 30km/h à l’ensemble du quartier, hors grands axes : il est suggéré par les participants d’attendre une période d’observation sur les effets de l’utilisation des radars mobiles avant d’envisager une généralisation de la zone 30 km/h.

1- Rue Henri Barbusse

- Circulations à vitesses excessives
- Il est indiqué que les véhicules d’une société d’ambulances se garent dans la rue Henri Barbusse encombrant les places de stationnement jour et nuit.

2- Avenue Anatole France - Circulations à vitesses excessives : il est demandé la possibilité d’installer un ralentisseur.

3- Intersection rue Fromenteau / rue Gabriel Péri – Il est indiqué que des conducteurs grillent régulièrement le feu rouge, devant la boulangerie.

4- Rue Petit - Il est suggéré de revoir la signalisation la zone 30 km/h.

5- Rue Gabriel Fauré - Il est indiqué que le croisement de deux voitures dans cette rue est parfois difficile.

6- Rue Charles Legendre – La bande jaune interdisant le stationnement est partiellement effacée. M. le Maire indique une mise en conformité prochaine de la signalisation verticale et horizontale avec l’arrêté municipal permettant le stationnement d’un seul côté de la rue. La signalisation sera reprise très prochainement.

II – Questions relatives au stationnement

1- Extension du stationnement en zone bleue à l'ensemble du quartier Plateau

M. le Maire recueille les avis des participants sur l'opportunité d'étendre le stationnement en zone bleue à l'ensemble du plateau.

Suite à un vote, il est décidé de procéder au marquage en zone bleue de l'ensemble du plateau, exceptées la rue Albert Sarraut et l'allée des Acacias. A cette fin, les travaux sur la signalisation débuteront à la fin de l'année 2019, et sauf contraintes météorologiques, pour un délai de deux mois.

2- Rue Alphonse André - Voitures épaves

Conformément aux engagements pris au dernier comité de quartier, le Préfet et le Sous-Préfet de l'Essonne ont été dûment avisés, à plusieurs reprises, par M. le Maire et M. le Député du stationnement de ces voitures ventouses/épaves et de la gêne devenue intolérable occasionnée pour les riverains.

Suite à ces alertes, un arrêté préfectoral demandant l'éviction des voitures par l'emploi de la force publique a été pris. Cet arrêté n'a pas encore été exécuté.

Il est précisé que l'association de quartier ACVJP a envoyé une lettre au Préfet pour appuyer une action en ce sens et reste dans l'attente d'une réponse.

III – Sujets divers

- 4- Incivilités diverses (respect des déposes-minutes devant les écoles ; jour de sortie des conteneurs à poubelles, etc.) : Un rappel aux règles élémentaires de civisme sera fait dans le magazine municipal.
- 5- Square Mendès France : Le square rouvrira au plus tard la semaine du 28 octobre, après l'installation des aires de jeux pour enfants.
- 6- Ligne de bus 486 – Une fréquence de passage insuffisante est relevée au départ gare routière vers l'arrêt de bus des palombes.
- 7- Un nettoyage du mur derrière l'école Françoise Dolto dans le Parc Debussy Champagne a été programmé pour mi-novembre.